

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2016
N° 30/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIETRICH F., DIBON C., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E. à CAILLAT G., ZANNI B. à MENDEZ M.

ABSENTE : KOENIG S

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MILET Fabienne est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

M. le Maire, Président de la CAO, rappelle au Conseil les grandes lignes du marché.

Suite aux CAO du 17.03 et 21.03.2016, voici les candidats retenus :

- Lot 1 : tontes des gazons : ID VERDE, agence de Grenoble 15 rue Irène Joliot Curie – 38 320 EYBENS,
- Lot 2 : taille, entretien, reprise des haies, arbustes, rosiers, ramassage des feuilles mortes, ID VERDE, agence de Grenoble 15 rue Irène Joliot Curie – 38 320 EYBENS,
- Lot 3 : fauchage mécanique et manuel : E.T.A. MOURARD Thierry, Le Pivotal – 38 350 SOUSVILLE,
- Lot 4 : élagage / abattage : VERS L'ARBRE, Sarl Barthelemy et Paysage, 64 rue des Forges – 38 220 VIZILLE.

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28-I du Code des marchés publics.

Cette consultation a été passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec maximum.

A titre indicatif le montant annuel maximum de l'ensemble des 4 lots constituant ce marché ne dépassera pas 65 000 € H.T. /an.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an, au maximum 2 fois, soit une durée totale de 3 ans.

Le montant total du marché de services pour les 3 ans étant supérieur à sa délégation de signature, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les pièces du marché pour l'ensemble des 4 lots.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement du marché précité avec les entreprises :

- Lot 1 : tontes des gazons : ID VERDE, agence de Grenoble 15 rue Irène Joliot Curie – 38 320 EYBENS,
- Lot 2 : taille, entretien, reprise des haies, arbustes, rosiers, ramassage des feuilles mortes, ID VERDE, agence de Grenoble 15 rue Irène Joliot Curie – 38 320 EYBENS,
- Lot 3 : fauchage mécanique et manuel : E.T.A. MOURARD Thierry, Le Pivot – 38 350 SOUSVILLE,
- Lot 4 : élagage / abattage : VERS L'ARBRE, Sarl Barthelemy et Paysage, 64 rue des Forges – 38 220 VIZILLE.

A titre d'information le seuil maximum est de 65 000 € H.T. /an pour les 4 lots.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 11 avril 2016

Le Maire,
Jacques NIVON



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification

